

## Publications des autorités communales et bourgeoises

### Basse-Allaine

#### Nivellement de tombes – cimetière de Montignez

Conformément au Règlement communal concernant les inhumations et le cimetière, le Conseil communal de Basse-Allaine avise les parents et les proches qu'il sera procédé, entre fin novembre et printemps 2024, au nivellement des tombes ci-dessous dans le cimetière de Montignez:

- Terrier Emma / Teutschmann-Müller Marie / Terrier Armand & Eugène / Moine Augusta / Moine-Schwartz Alice & Moine Jules / Terrier Joseph, Marguerite & Arthur / Jobin Aurélie & Maria / Berberat Jules & Francis, Berberat-Koenig Alice / Goffinet-Moine Flora, Goffinet Gérard & Marcel, Moine-Crave Clémentine et Moine Sylvain / Moine Laurent, Marie & Julien / Moine Joseph / Montavon Joseph, Montavon-Terrier Marthe & Flück André

Elles concernent des familles dont la commune ne possède pas d'adresse exacte, ou par rapport à un manque d'entretien (art. 21, al. 2). Si des parents ou des proches désirent disposer du monument funéraire ou s'opposent à ces nivellements, ils doivent faire parvenir leurs remarques à l'administration communale de Basse-Allaine d'ici **au 15 novembre 2023** au plus tard, par courrier électronique ([administration@basse-allaine.ch](mailto:administration@basse-allaine.ch)) ou par courrier postal (Administration communale, Rue de l'Ecole 3, Case postale 1, 2923 Courtemaîche).